

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 décembre 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET

Étaient excusés et représentés :

Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Isabelle CIVEL ayant donné pouvoir à Sabine AUDRAIN
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Philippe ROUSSEAU

Transmission à la préfecture de L.A. le **12 DEC. 2025**

Publication le **12 DEC. 2025**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DÉCEMBRE 2025**

FINANCES

**Budget Principal Commune 2025
Décision Modificative n° 1**

Philippe FORMENTEL expose :

Une décision modificative est une opération comptable qui permet de modifier un budget initial, soit pour intégrer des dépenses ou recettes nouvelles, soit pour annuler des crédits votés. Dans le cadre de la nomenclature de la comptabilité publique M 57, elle concerne uniquement des modifications budgétaires du chapitre 12 (charges de personnel) ou des opérations d'ordre. Ces décisions peuvent intervenir au cours de l'exercice et doivent faire l'objet d'un vote en Conseil municipal.

Pour tenir compte de la correction des amortissements de 2015 à 2020 à la demande de la trésorerie d'une part, et pour prendre en compte les amortissements de l'année en cours dans le cadre de la M 57 d'autre part, il est proposé les modifications suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses					
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	
042	6811	+21959,45	012	64111	-17753,00
<i>Reliquat crédit</i>		-4206,45			
Total :		+17753,00	Total :		-17753,00

Par ailleurs, au 30 novembre 2025, les chapitres 65 (autres charges de gestion courante) et 011 (charges générales) de la section de fonctionnement sont déficitaires. Afin de combler le déficit et assurer en outre le paiement des dépenses de décembre 2025, il est proposé les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses					
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	
65		+22000,00	012	64111	-22000,00
	65568	+16000,00			
	6558	+6000,00			
011		+32500,00	012	64111	-32500,00
	6042	+21000,00			
	6283	+11000,00			
Total :		+54500,00	Total :		-54500,00

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission Finances du 24/11/2025.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la Décision Modificative n° 1 au Budget Principal Commune 2025.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

La Haye-Fouassière, le 11/12/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Philippe ROUSSEAU

